

QUAND LES CADAVRES DOIVENT « MOURIR »

Pierre LUHATA
Lokadi, Jésuite.
Étudiant à l'Université
Grégorienne, Rome.
luhatagoth@yahoo.fr

La violence qui accompagne la crise politique en RD Congo ne laisse personne indifférent. La gravité de la situation s'explique par les interventions médiatiques répétées du Pape François durant cette année 2018 pour appeler à la paix. Tout se passe comme dans une pièce de théâtre où les spectateurs n'ont aucune influence pour changer la suite des événements. Ce qui se passe au Congo est tout simplement tragique. Même les esprits éminents connus pour leur capacité de décrypter des situations de crises extrêmes semblent vaincus : voilà le drame congolais.

Dans cette crise qui ne fait que durer dans le temps, un fait attire l'attention à cause de sa répétition : la réticence par le pouvoir politique à accorder la sépulture aux morts. D'une manière cynique et non innocente, on laisse des cadavres se décomposer pour empêcher les familles de pleurer leurs morts dans la dignité. On peine à donner une dernière occasion à la famille de **reconnaître** « le visage » du mort. Qui dit « visage » voit la « face », mieux la présence du défunt. Agir de la sorte c'est vouloir tout simplement détruire la mémoire collective d'un peuple. Il s'agit là d'un fait non banal qui mérite une herméneutique en vue d'y déceler les conséquences d'un tel agissement qui va à l'encontre de l'humanité. Les cadavres méritent du respect ; ils ne doivent pas subir une seconde mort.

Cette petite réflexion entend proposer une autre manière de penser la réalité dans laquelle est plongée la famille congolaise. Il s'agit de l'art, plus précisément de l'art tragique. L'herméneute allemand Gadamer affirme dans *Vérité et Méthode* que l'œuvre d'art a une vérité qui lui est propre, une vérité non méthodologique mais herméneutique à laquelle il convient de participer. Aussi, participer à l'expérience de l'œuvre d'art c'est accepter de se laisser transformer par elle. En effet, il s'agit là d'une expérience qui touche à la vie. Le phénomène central

de toute œuvre d'art est la représentation qui dans son essence s'adresse toujours et déjà à quelqu'un, même quand la salle de spectacle est vide (même quand il n'y a pas de spectateurs pour écouter ou regarder). Ce que l'acteur joue et ce que le spectateur reconnaît est une et même chose. Ce qui est imité dans l'imitation, créé par l'écrivain, représenté par l'exécutant, reconnu par le spectateur, est la visée de l'œuvre d'art. C'est cela le sens de toute représentation : la médiation totale. Ainsi, l'œuvre d'art est présence.

Nous devons à Aristote le mérite d'avoir introduit quelque chose d'important dans la conception de l'art du tragique : l'effet produit sur le spectateur (Cf., *La poétique*). Le propre du tragique c'est d'être accepté. Il s'agit d'une communion : le héros accepte son destin. **Le « ainsi » est chez le spectateur quelque chose qui vient l'éclairer des aveuglements dans lesquels il vit.** En d'autres termes, le tragique nous permet de prendre connaissance de notre propre situation. C'est notre histoire qui se déroule devant nous.

En RD Congo, plusieurs personnes sont mortes d'une manière tragique. Souvent, l'autorité publique a refusé de les enterrer ou les a faits disparaître sans trace aucune, empêchant ainsi la famille et la nation de pleurer leurs morts. La terre congolaise garde encore le secret des fosses communes. Un jour viendra, la terre parlera. Quelques cas d'histoire sont éloquentes à ce sujet. Le cadavre mutilé de Patrice Lumumba a été dissout dans de l'acide sulfurique concentrée (98%). À cette concentration, tout a disparu. Le corps de Moïse Tshombe est toujours en Algérie, loin des siens. Les promesses de rapatrier le corps de Mobutu sont restées lettre morte. Tout récemment est mort Étienne Tshisekedi. Son corps est toujours gardé en Belgique. À cette litanie sombre, s'ajoutent les cas de deux jeunes lâchement abattus par les forces de l'ordre lors des manifestations organisées par le Comité Laïc de Coordination (CLC) : Thérèse Kapangala et Rossy Mukendi. Certes, la liste n'est pas exhaustive. Ce qui révolte dans le cas de ces deux jeunes c'est la volonté de laisser *décomposer* leurs corps. On laisse délibérément les cadavres subir une violence mortelle pour des fins politiques inavouées.

Cette violence contre les cadavres n'est pas une réalité nouvelle dans le monde. L'Athénien Sophocle a rédigé une œuvre tragique très fameuse : *Antigone*. Cette pièce a connu une abondante postérité dans les arts pendant et après l'Antiquité, jusqu'à l'époque actuelle. Antigone représente la figure de la résistance contre la loi injuste. Elle s'oppose jusqu'à la mort à Créon qui avait interdit d'ensevelir son frère Polynice pour des raisons politiques. En effet, le rite funéraire grec se décomposait en trois étapes : la *prothèse* (toilette mortuaire et exposition du corps), l'*ekphora* (cortège funéraire) et l'*inhumation* - *crémation*. En signe de deuil, les membres de la famille se coupaient parfois les cheveux, symbolisant ainsi la perte d'une partie d'eux-mêmes. Des pleureuses étaient également présentes afin de

d'exprimer la douleur ressentie, par des manifestations gestuelles souvent très extériorisées et violentes. La mort était considérée par les Grecs comme une délivrance. En effet, si les rites étaient effectués correctement, le mort rejoignait les Enfers. Le défunt était ainsi enterré avec une obole placée sous la langue, destinée à régler Charon, le passeur des Enfers, pour la traversée du fleuve Styx. Les morts ne pouvant payer étaient condamnés à errer sur les bords du fleuve pour l'éternité. **Les morts sans sépultures, quant à eux, restaient indéfiniment dans l'Érèbe.** Antigone refuse de laisser son frère subir une telle condamnation injuste. Par amour pour son frère, elle se sacrifie et tient résolument tête au Roi.

Transgressant la loi, Antigone est surprise et arrêtée par trois gardes alors qu'elle recouvre de terre le corps de Polynice. Paraissant devant son oncle, elle persiste à justifier son acte et est condamnée à être emmurée vivante. Mais au moment où le tombeau va être scellé, Créon apprend que son fils, Hémon, fiancé d'Antigone, s'est laissé enfermer auprès de celle qu'il aime. Lorsque l'on rouvre le tombeau, Antigone s'est pendue avec sa ceinture et Hémon, crachant au visage de son père, s'ouvre le ventre avec son épée. Désespérée par la disparition du fils qu'elle adorait, Eurydice, la femme de Créon, se tranche la gorge. Voilà, comment finit la vie des tyrans. Notons que Sophocle avait cinquante-trois ans lorsque la pièce fut jouée pour la première fois, en 442 av. J.-C., et remporta les concours dramatiques. Son œuvre eut un impact considérable dans le monde grec et la démocratie devint une réalité dans la cité athénienne.

Quelles leçons pour nous Congolais ? Les morts ont une place importante dans la culture africaine. Birago Diop nous dit : « les Morts ne sont pas morts ». Ils méritent du respect. Ils sont nos ancêtres. Tuer une personne et par la suite, refuser de l'ensevelir c'est affirmer que « les cadavres doivent mourir ». Ceci est contre la vision du monde du Congolais. Faire « mourir » un cadavre c'est désacraliser la vie humaine. C'est une loi injuste qui a pour finalité de détruire la culture d'un peuple. D'aucuns pourront se demander : qu'est-ce qui se cache derrière des lois politiques injustes qui touchent le cœur de la culture ? Un peuple sans culture est condamnée à disparaître.

Que la mort tragique de nos frères et sœurs puisse purifier notre manière de voir le monde ! En effet, aujourd'hui, ce sont eux qui sont morts ; demain nous réserve une surprise : ce sera notre tour ! Ainsi va la vie. ■